



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1323 - Construction de logements sociaux**

**Adoption des conventions d'attribution  
de subvention pour la création de  
résidences sénior sur le territoire de  
la Communauté urbaine de Strasbourg**

**Rapport n° CP/2014/628**

**Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

**Résumé :**

Le présent rapport concerne la validation des conventions d'attribution de subventions à Habitat de l'III suite à la labélisation de trois projets de résidence sénior à Eschau, Lipsheim et Illkirch-Graffenstaden, lors des réunions de la commission permanente du Conseil Général des 2 septembre et 2 décembre 2013.

Lors de sa réunion du 2 septembre 2013, le Conseil Général a décidé de labéliser trois projets de résidence sénior sur le territoire de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), dans le cadre de l'appel à projet conjoint entre la CUS et le Département, dont deux projets d'Habitat de l'III à Eschau et Lipsheim.

Lors de sa réunion du 2 décembre 2013, le Conseil Général a décidé de labéliser six projets de résidence sénior sur le territoire de la CUS dont le projet d'Habitat de l'III et du CCAS de la ville d'Illkirch, à Illkirch-Graffenstaden.

Pour ces opérations, des subventions d'un montant total de 192 000 € ont été réservées et engagées dans le cadre de l'autorisation de programme 2013 et 2014.

Les travaux de ces trois résidences devant prochainement démarrer, j'ai l'honneur de vous soumettre les conventions relatives à l'attribution de ces subventions.

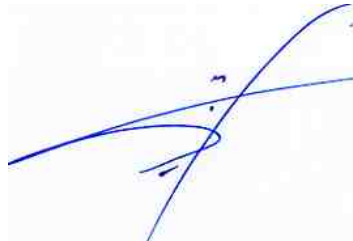
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention-type d'attribution de subvention et de réservation de logements sociaux, annexée au rapport, dans le cadre de la labélisations de trois projets de résidence sénior à Eschau, Lipsheim et Illkirch-Graffenstaden lors des réunions de la commission permanente du Conseil Général des 2 septembre et 2 décembre 2013.*

*Elle autorise son président à signer le moment venu les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département et Habitat de l'III.*

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL